



10 mai 2022

Réunion de lancement de la programmation

FSE+ 2021-2027



Monsieur Christophe Mirmand

Préfet de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur

Madame Magali Altounian Présidente de la Commission Europe de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur,

Monsieur Jiri Plecity

Chef de l'Unité France à la DG Emploi

Commission Européenne

Présentation du bilan consolidé et des résultats de la programmation FSE 2014-2020 et IEJ

14:30 **DREETS** Provence – Alpes – Côte d'Azur

Présentation du bilan FSE 2014 - 2020

Madame **Nathalie Cahour**, association HEDA.

Présentation des actions « MODALH » et « PHARE »

Madame **Clemence Carpentier**, association Synergie Family

Présentation du projet « Réalise tes rêves »

DREETS Provence – Alpes – Côte d'Azur

Présentation du bilan IEJ

Monsieur **Mathias Davy**, Mission locale du Pays d'Aix

Présentation du projet « I NEET YOU »

Monsieur **Philippe Zittel**, Association régionale des directions des missions locales

Présentation des résultats consolidés des missions locales

Monsieur **Philippe Nicolino**, association Leo Lagrange

Présentation du projet « Parcours tremplin »

Lancement du programme 2021 - 2027

15:30 Madame **Malissa Marseille**, sous-directrice Europe et à l'international à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

DREETS Provence – Alpes – Côte d'Azur

Les priorités du programme FSE+ – L'enveloppe attribuée à la DREETS PACA – Les choix stratégiques – La répartition financière par priorité – Les appels à projets pressentis – Le calendrier

En collaboration avec Madame **Julie Chiron**, responsable du service FSE de la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur

Présentation des lignes de partage entre l'Etat et la Région

DREETS Provence – Alpes – Côte d'Azur

Organisation interne et montage des dossiers, on vous dit tout !

DREETS Provence – Alpes – Côte d'Azur

Les questions que vous vous posez sans doute.

16:15 Échange avec les participants - depuis la salle et le webinaire

Présentation du bilan consolidé et des résultats de la programmation FSE 2014-2020 et IEJ



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de
l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Financé
par l'Union
européenne

FSE 2014 - 2020

Programmation 2014 – 2020 – Bilan au 30 avril 2022

804 demandes déposées auprès de la DREETS et de nos 6 organismes intermédiaires

536 opérations conventionnées portées par 184 structures

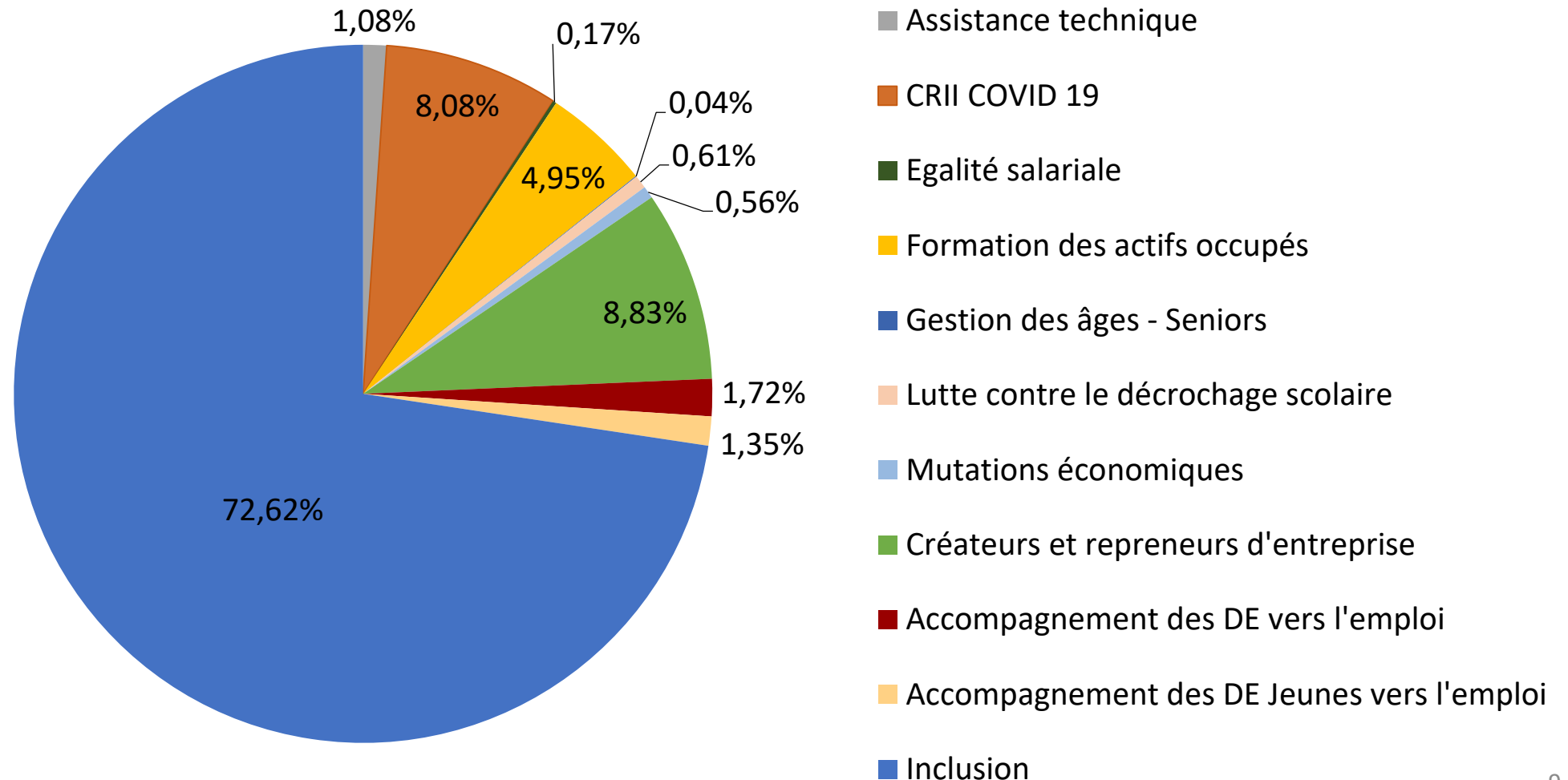
352,3 M d'euros programmés en coût total éligible

168,5 M d'euros programmés en FSE

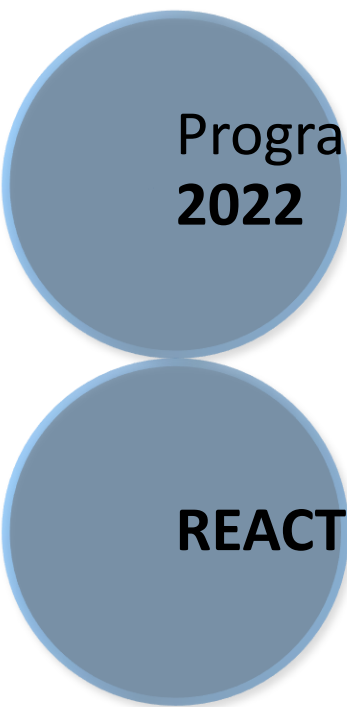
Une gestion dynamique pour viser un **taux de réalisation proche de 100 %** après contrôles



Répartition finale de la maquette financière par Objectif Spécifique (Hors REACT EU) : programmé en FSE



Fin de la programmation 2014 – 2020... enfin presque Réservée aux organismes intermédiaires



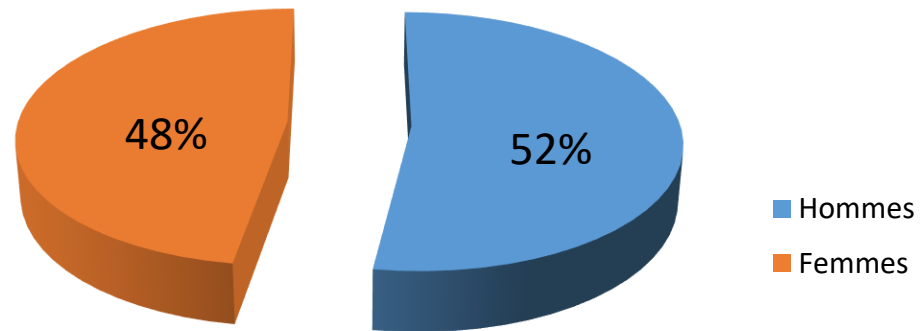
Programmation des **reliquats FSE 2014/2020** pour une réalisation en
2022

REACT EU : une enveloppe de **18,3 M d'€**

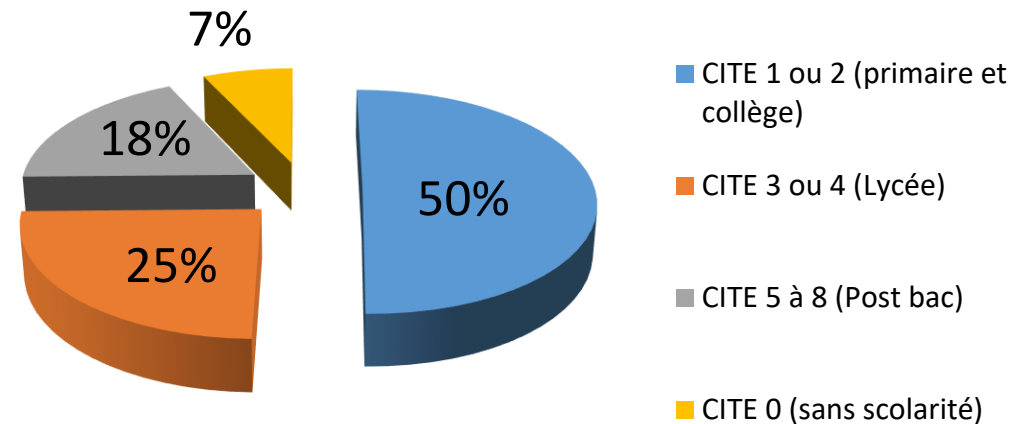
258 610 participants ont bénéficié d'un accompagnement

Un âge moyen de 38 ans

Répartition par sexe



Niveau d'étude

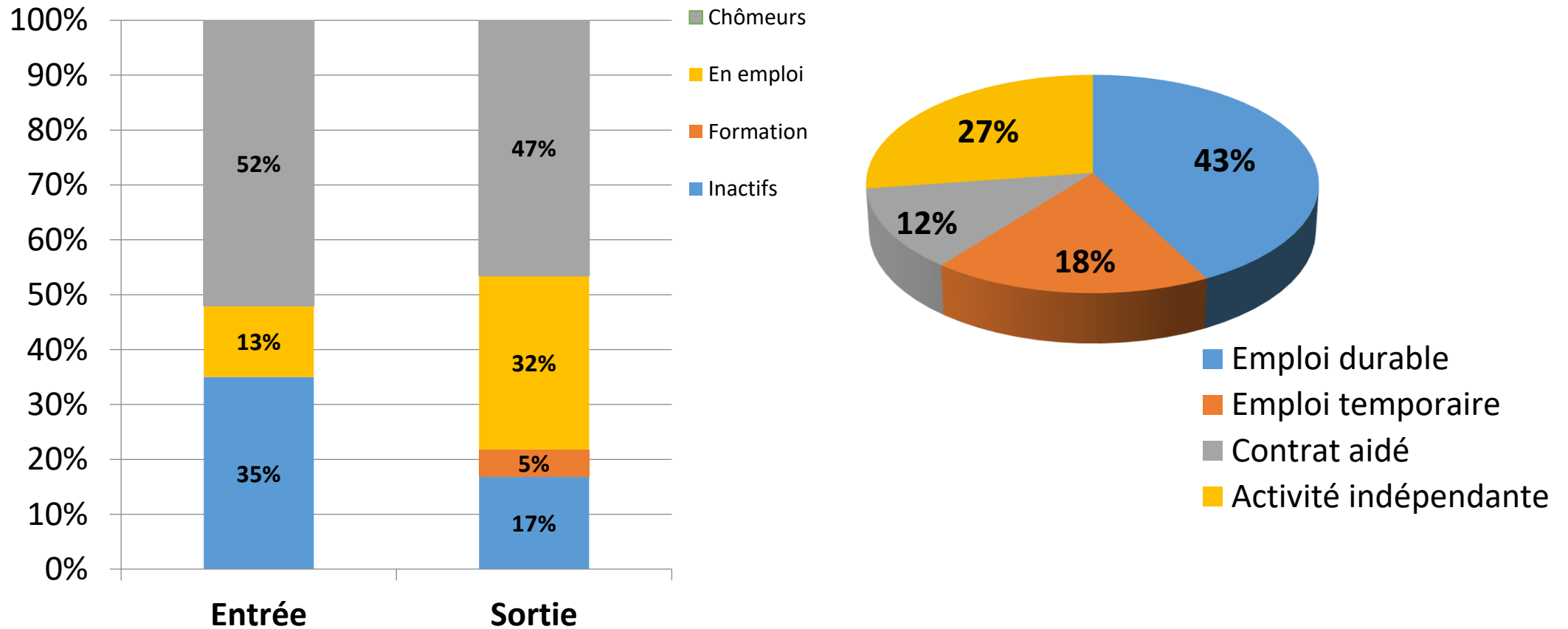


6,2 %
en situation d'handicap

13,1 %
QPV

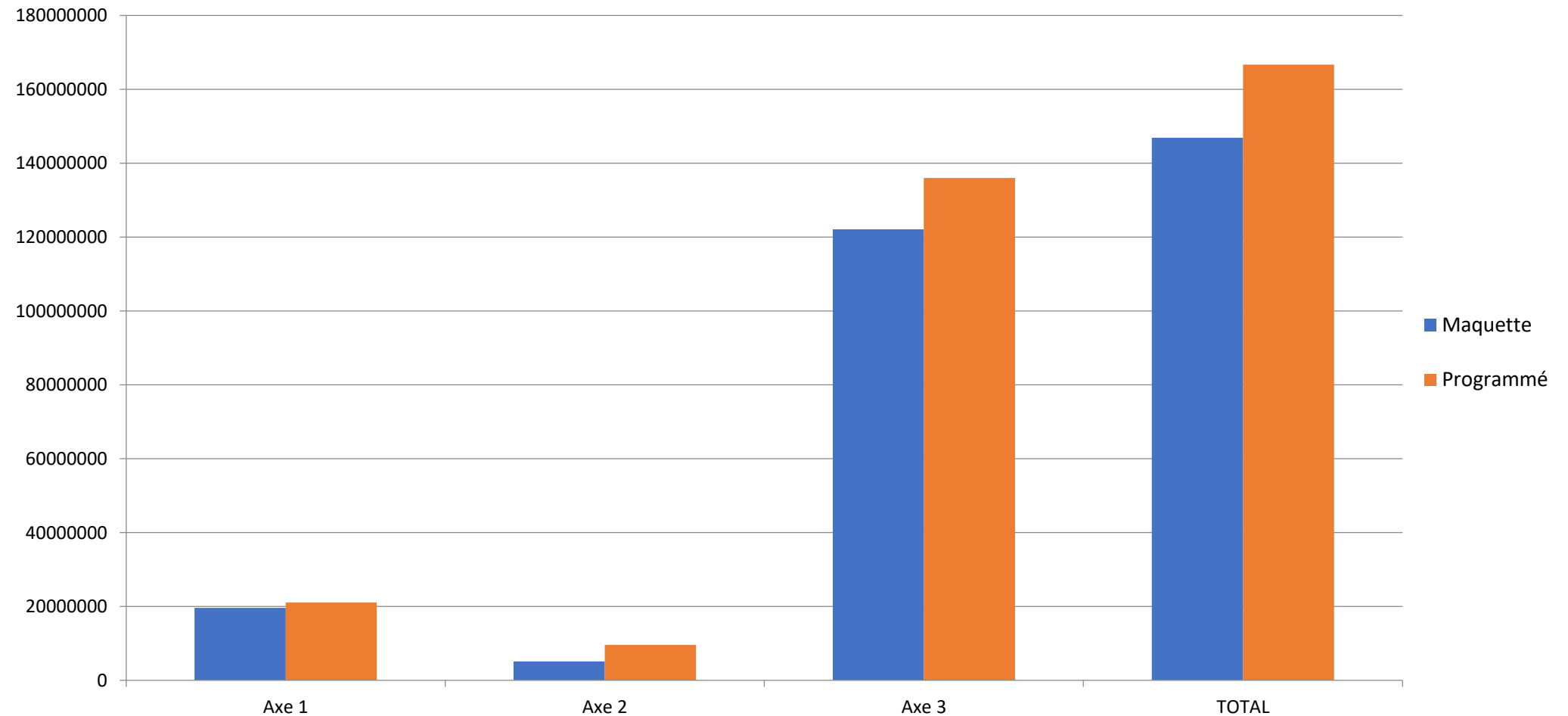
62,7 %
bénéficiaires des minima sociaux

Comparaison de la situation à l'entrée et à la sortie des participants ayant achevé leur parcours



*Le taux d'abandon en cours d'opération est de 28 %. Certains de ces abandons sont toutefois consécutifs à une reprise d'emploi (environ 7 %)

La prédominance de l'inclusion active est confirmée



Témoignage de l'association HEDA

Madame Nathalie Cahour

Directrice de l'association HEDA

Présentation des actions « MODALH » et « PHARE »



Témoignage de l'association Synergie Family

Madame Clémence Carpentier
Directrice du pôle Innovation Inclusive
Présentation du projet « Réalise tes rêves »





L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)

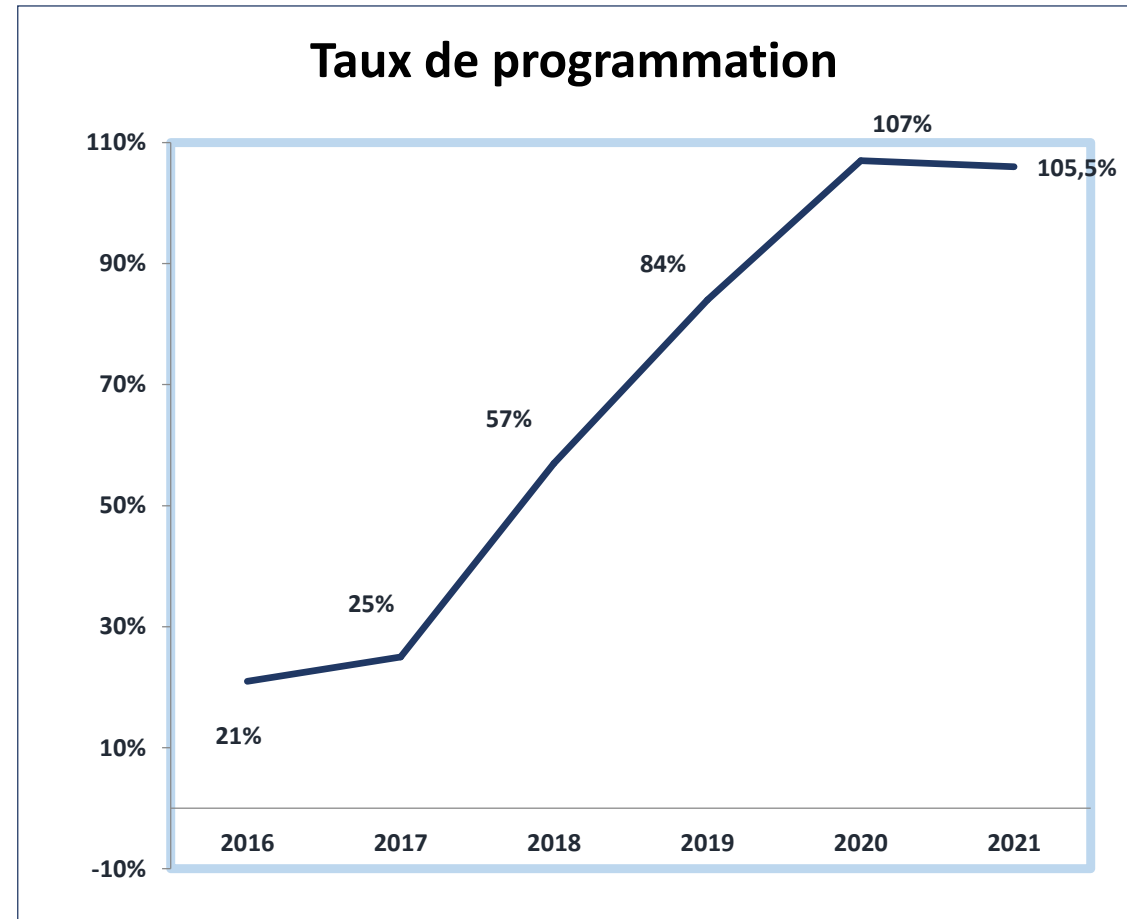
La programmation de l'IEJ

93 opérations cofinancées

18 551 833 € programmés

Soit un taux de **105,5%**

- Mais une sous-réalisation financière de 25%



Le public IEJ

24 056 NEET identifiés dans le Var
52 206 NEET identifiés dans les BDR

Le nombre de jeunes accompagnés
est de **8 579 jeunes NEET**

L'accent sur le **repérage des jeunes**
→ Un appel à projets dédié aux
« Invisibles »
→ Un séminaire autour du repérage
des jeunes
→ Un catalogue des actions créé par
la DREETS



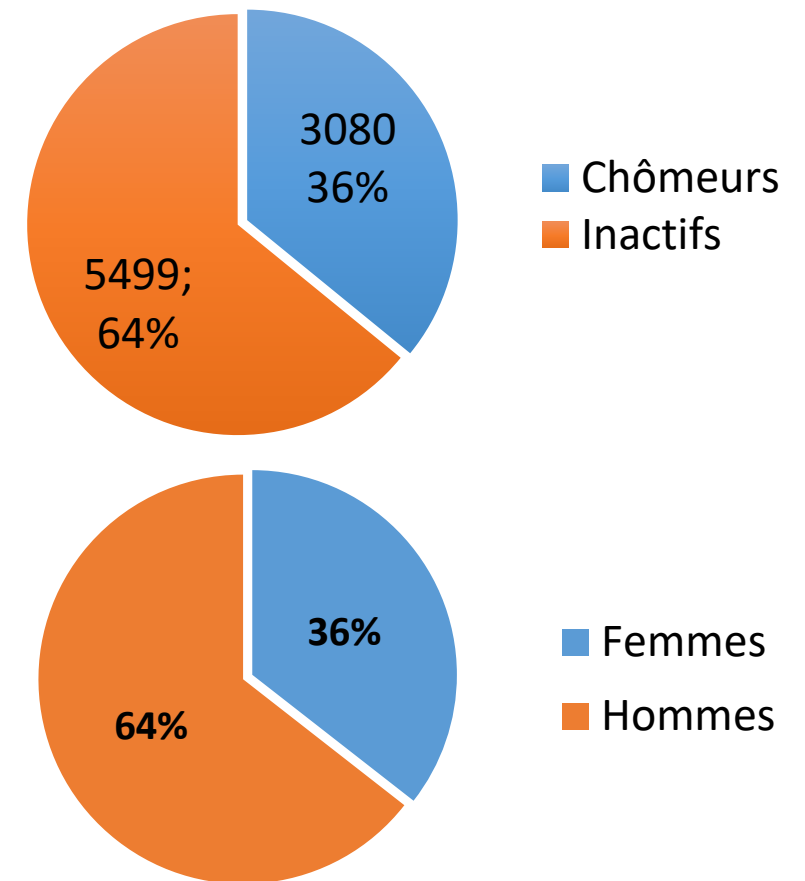
EN 2019 L'EUROPE S'ENGAGE
**INITIATIVE
POUR L'EMPLOI
DES JEUNES**
Dans les Bouches-du-Rhône et le Var
3000 PLACES DISPONIBLES
Trouve ton projet préféré !

VAR - TOULON
MISSION LOCALE DES JEUNES TOULONNAIS
Projet : Destination Emploi
180 PLACES PRÉVUES
En rentrant dans ce dispositif, ton accompagnement durera 6 mois incluant 3 semaines intensives de préparation au marché du travail ainsi que des périodes d'immersion en entreprise. Des CV vidéos te permettront d'optimiser ta recherche d'emploi.

CONTACTEZ-NOUS !
MME CECILE DEMOULINS
04 94 18 97 77
info@ml.t.fr
C. DEMOULINS@ML.T.FR
19 RUE SAINT CYMPIEN
83 000 - TOULON

Quelle situation à l'entrée des dispositifs ?

- Accompagnement de plus d'inactifs que de chômeurs
- La part des femmes a progressivement baissé depuis 2018 (de 46% à 36%)
- La part des participants peu qualifiés est de 57%



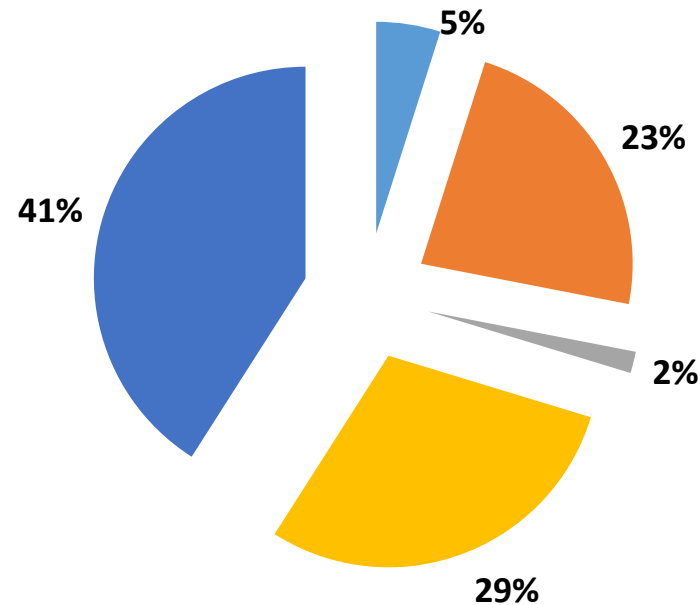
Quelle situation à l'entrée des dispositifs ?

47 %



C'est le taux de sorties dites positives
Presque **1 jeune sur 2** quitte nos dispositifs IEJ en étant en
emploi en formation ou en stage

Une majorité d'emplois durables



- Accède à un emploi aidé, yc. IAE
- Accède à un emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois)
- Accède à une activité d'indépendant, création d'entreprise
- Accède un emploi durable (CDI ou CDD de + 6 mois)
- Suit des études ou une formation (Accès à la formation)

Témoignage de la mission locale du Pays d'Aix

Monsieur Mathias Davy

Directeur de la mission locale d'Aix en Provence

Présentation du projet « I NEET YOU » visant des jeunes invisibles

Monsieur Philippe Zittel

ARDML

Présentation des résultats consolidés des missions locales



Témoignage de l'association Léo Lagrange

Monsieur Philippe Nicolino ***Présentation du projet « Parcours tremplin »***





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de
l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Financé
par l'Union
européenne

Nous répondrons à vos questions à la fin de la présentation



Lancement de la programmation FSE+ 2021-2027

Madame Malissa Marseille

Sous-directrice Europe à la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation (DGEFP)



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **PRÉSENTATION DU PROGRAMME NATIONAL FSE+**
- **« INCLUSION, JEUNESSE, EMPLOI & COMPÉTENCES »**



Malissa Marseille

*Sous-directrice Europe et International
DGEFP – Ministère du Travail et de l'Insertion*

Mise en place du cadre financier 2021-27

Accord de partenariat France CE

- 1^e transmission **le 17 décembre 2021**. Après les premiers retours de la CE reçus, une 2^e transmission amendée a eu lieu fin mars.
- **La validation de l'AP est escomptée pour juin 2022** (cette validation est un préalable réglementaire à celle des programmes qui en dépendent)

Programmes nationaux

- **Transmis le 17 mars 2022**. La CE a désormais 3 mois pour faire des observations et demandes de compléments, et 6 mois pour le valider.
- Les premiers retours officiels de la CE sur les deux programmes nationaux FSE+ et FTJ sont attendus dans les prochains jours.
- Finalisation de la ventilation des maquettes déconcentrées et centrales, par priorité, objectif et organisme intermédiaire en cours de finalisation. Une version consolidée doit être transmise avec la réponse aux 1^{ères} observations de la CE.

Lignes de partage et coordination entre autorités de gestion

Lignes de partage avec les autres fonds européens

- **FSE+ Aide Alimentaire:** compte tenu des difficultés de déploiement outre-mer des marchés nationaux centralisés, des mesures complémentaires d'aide alimentaires seront financées sur la priorité 5 du PN FSE+. Aucune action d'aide alimentaire ne pourra en revanche être financée en Métropole.
- **FEADER/FEAMP:** Les actions ciblant exclusivement les exploitants agricoles, les marins-pêcheurs et les salariés de l'agriculture, de la pêche/aquaculture ne pourront en principe pas être financées par le FSE+. Les salariés de l'agroalimentaire relèvent eux du FSE+.
- **FAMI:** Les actions ciblant exclusivement les ressortissants de pays tiers ne pourront pas être financées par le FSE+, à l'exception de l'assistance aux mineurs non-accompagnés.
- **Fonds d'ajustement à la Mondialisation (FEM):** des lignes de partage territoriales et sectorielles seront prévues avec le PN FTJ

Lignes de partage Etat- Régions sur le FSE+

- **Cadre national de partage** fixé lors du comité Etat-régions de juillet 2020
- **Des accords régionaux**, visant à détailler la répartition des périmètres d'intervention entre AG, seront annexés aux programmes nationaux comme régionaux.
- Ils concernent principalement les sujets liés au décrochage scolaire, à l'apprentissage, à la mobilité, et à certains outils de gestion territoriale des emplois et des compétences.

Organisation de la mise en œuvre du FSE+ 2021-27

- ☐ La DGEFP est autorité de gestion de deux programmes nationaux FSE+ et FTJ dotés respectivement de **4 007 M€** et de **309 M€** pour la période de programmation 2021-27. ***L'enveloppe FSE + française est en baisse d'environ 10% par rapport à celle de la période 2014-2020***
- ☐ La DGEFP assure également la coordination du FSE en France (**6 675 M€** sur l'ensemble des programmes), ce qui rassemble:
 - ☐ Les 17 programmes FEDER-FSE+ gérés par les Conseils régionaux ou Collectivités territoriales uniques, pour environ 35% de l'enveloppe nationale
 - ☐ 1 Programme national « *FSE+ - Soutien européen à l'aide alimentaire* », géré par le Ministère de la Santé et des Solidarités, qui reprend le rôle du FEAD sur le financement de l'aide alimentaire. Ce programme est doté de **585 M€** de crédits UE.
- ☐ L'ANCT reste autorité de coordination nationale des FESI, et assure également la coordination du FTJ
- ☐ La DGOM assurera une coordination spécifique de la mise en œuvre des fonds en Outre-mer.

Principales évolutions du périmètre d'action du FSE+

- ☐ La concentration sur **les personnes les plus éloignées de l'emploi** est maintenue, et rassemblée dans une priorité unique
- ☐ **La dimension sociale est renforcée:** Traditionnellement dédié exclusivement à l'insertion et au maintien dans l'emploi, le FSE+ pourra désormais financer des actions de pure inclusion sociale, sans lien avec l'emploi: aide sociale à l'enfance (y compris mineurs non-accompagnés), accompagnement des publics SDF ou mal logés, des victimes de violence...
- ☐ **Simplification de la priorité donnée à l'insertion des jeunes (16-30 ans):** L'IEJ est intégré au sein du FSE+, sans ciblage géographique ni obligation de justifier du statut de NEET.
- ☐ **Extension du FSE+ à l'aide matérielle aux plus démunis (ex-FEAD):** Le PN FSE+ pourra financer de l'aide matérielle non alimentaire sur tout le territoire, et de l'aide alimentaire complémentaire en Outre-mer.
- ☐ Possibilité de financer des **actions d'innovation sociale et d'essaimage de l'innovation** avec des taux de cofinancements élevés.
- ☐ Renforcement de la prise en compte des problématiques **d'égalité femmes-hommes** de façon transversale, pour toutes les opérations cofinancées (sauf exceptions)

LE PROGRAMME NATIONAL FSE+

Les Priorités centrales: Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences



Priorité 1

Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

- **OS H:** Inclusion active vers l'emploi
- **OS L:** Lutte contre la pauvreté et l'exclusion



Priorité 2

Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

- **OS A:** Accès à l'emploi
- **OS F:** Education et formation initiale



Priorité 3

Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation et de formation pour mieux accompagner les mutations économiques

- **OS G:** Formation et compétences
- **OS F:** Qualité du système éducatif et de formation

LE PROGRAMME NATIONAL FSE+

Les Priorités complémentaires



Priorité 4

Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain

- OS C: Egalité Femmes/Hommes
- OS D: Qualité de vie au travail
- OS A: Accès à l'emploi



Priorité 5

Aide matérielle aux plus démunis

- OS M: Aide matérielle (**Cofinancement 85%**)



Priorité 6

Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants

- OS H: Inclusion active vers l'emploi
(**Cofinancement 95%**)



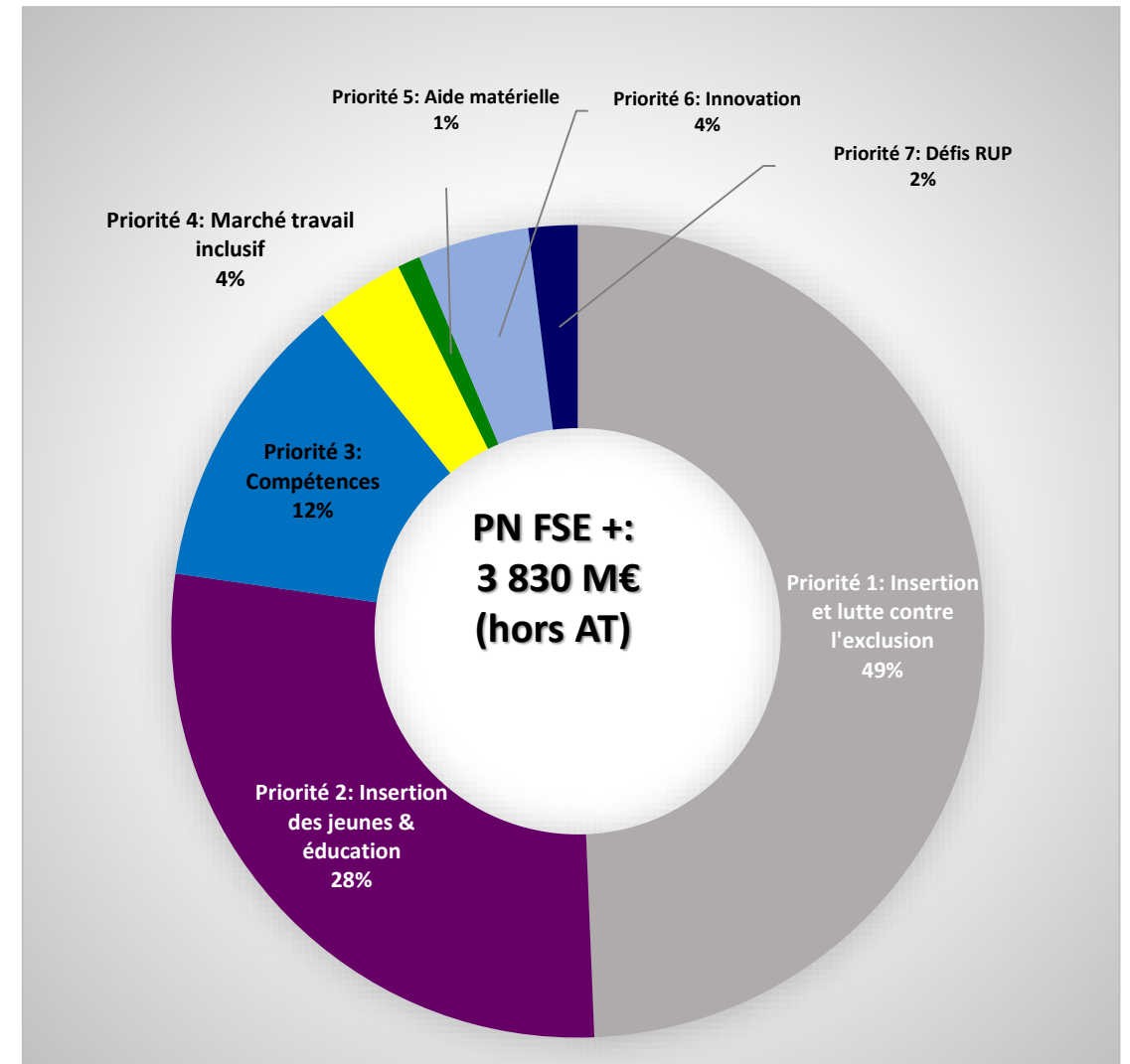
Priorité 7

Réponse aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques

- OS A: Accès à l'emploi
- OS F: Qualité du système éducatif et de formation

Ventilation initiale par priorité du PN FSE+

- ❑ Le volume financier du PN FSE+ 2021-27 est en baisse d'environ 10% par rapport à celui des PO FSE Etat 2014-20
- ❑ La construction de cette ventilation par priorité n'est pas encore définitive, elle est basée sur les dernières remontées des services déconcentrés et arbitrages relatif au volet central.
- ❑ Environ 33% du programme sera mis en œuvre au niveau national, via des organismes intermédiaires nationaux (Pôle Emploi, AVISE) et des opérateurs nationaux ou inter-régionaux (en particulier les OPCO pour la formation des salariés), mais toujours au bénéfice des territoires et des publics. Les têtes de réseaux nationales de l'ESS pourront en bénéficier pour leurs actions de coordination nationale
- ❑ Les 2/3 du programmes seront donc gérés au niveau déconcentrés (15% dans les DOM, 50% en métropole), et la majeure partie de ces crédits seront délégués en gestion à plus de 100 organismes intermédiaires (CD, PLIE, Métropoles...)



Principales évolutions du fonctionnement du programme national

- ☐ **Rôle structurant de l'appel à projet:** Les appels à projets seront intégralement dématérialisés, ils ne pourront plus être permanents, et fixeront la liste des plans de financement et des dépenses forfaitisées auxquels pourront avoir accès les bénéficiaires.
- ☐ **Plus de transparence:** Tous les appels à projets, territoriaux comme nationaux, seront publiés sur le site www.FSE.gouv.fr
- ☐ **Mesures de simplification:**
 - ☐ Augmentation de la part des dépenses couvertes par des remboursements forfaitisés et par des coûts standards.
 - ☐ Disparition de l'étape de certification des contrôles de service faits (CSF), ce qui supposera cependant un renforcement des contrôles exercés par les services gestionnaires.

Phases de déploiement opérationnel des programmes

Opérations des DREETS	Opérations des organismes intermédiaires (OI)
☐ Dépôt des 1er appels à projets: Leur saisie pourra être lancée dès les 1ers retours de la CE (mai 2022). Leur validation dans le Ma Démarche FSE+ sera possible <u>à partir du mois de juin</u>. La publication automatique sur FSE.GOUV.FR devrait être opérationnelle dans la foulée. ☐ Instruction des opérations: Possible dans Ma Démarche FSE+ à partir de septembre ☐ Conventionnements: Possible à partir de novembre lorsque le module MDFSE+ sera déployé.	☐ Dépôt de la demande: possible dès maintenant ☐ Instruction des subventions globales: possible dans MDFSE+ à partir de septembre ☐ Dépôt et publication des AP des OI: Dès la recevabilité des demandes de SG, avec publication sur le site national ☐ Signature des conventions de subvention globale: Possible à partir de novembre 2022 ☐ Conventionnement des opérations sélectionnées par l'OI: dès la validation par la DREETS de la convention de SG.

- *La programmation des opérations sera totalement opérationnelle avant le fin de l'année 2022*
- *La saisie des bilans et des demandes de paiement sera possible courant 2023*



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Découvrez le nouveau site
du Fonds social européen

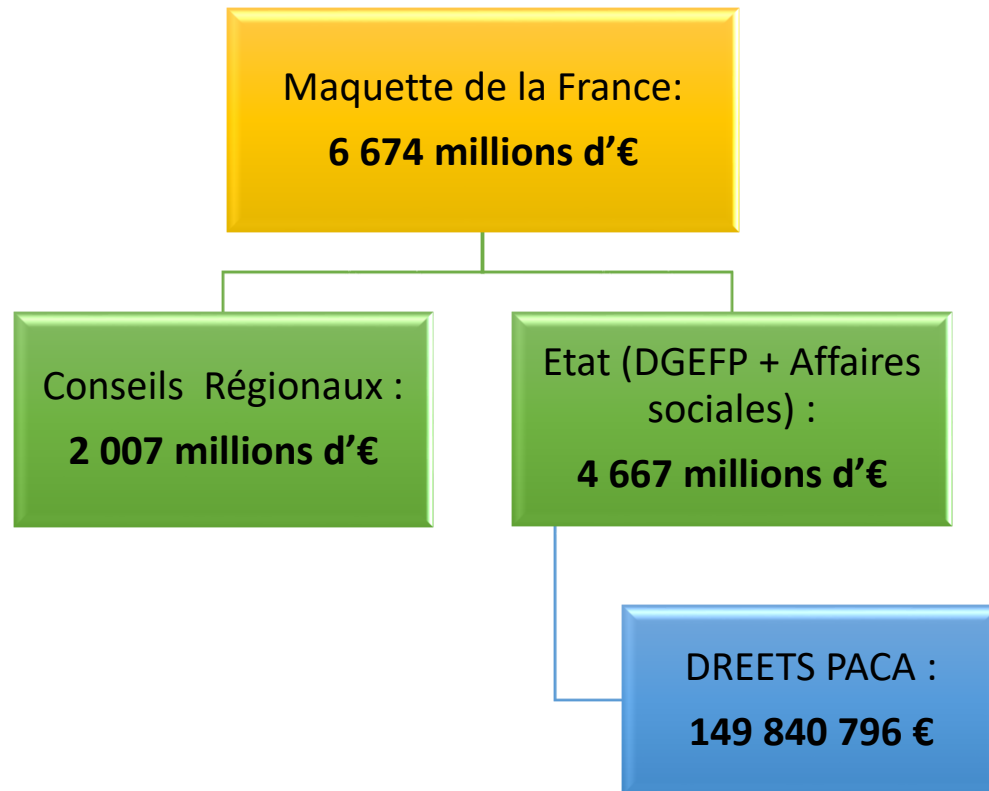
fse.gouv.fr



Le programme FSE + 2021-2027

- **L'enveloppe attribuée à la DREETS PACA**
- **Nos choix stratégiques**
- **Notre répartition financière par priorité**
- **Nos appels à projets pressentis**

Les données financières générales



Une concentration financière obligatoire :

Le principe : des montants de référence, des minima et des maxima sur les thématiques les plus attendues

- 72,55 millions d'€ a minima en PACA sur l'inclusion active
- 33,83 millions d'€ attendus a minima sur l'accès à l'emploi des jeunes
- 9,037 millions d'€ a maxima sur l'innovation sociale

Les + et les -



Les années 2021 et 2022 ont été partiellement financées grâce à l'utilisation des reliquats de la programmation 2014-2020 et la mise en place du dispositif REACT EU en réponse à la crise sanitaire

Le taux d'intervention de la programmation passe de 50% à 60%

Des thématiques nouvelles sont finançables



Une enveloppe en baisse comparé à la programmation 2014-2020

Les choix stratégiques de la DREETS PACA

Concentrer l'effort financier sur l'inclusion (priorité 1) et les jeunes (priorité 2), au-delà des minima fixés: soutenir l'effort sur les jeunes et les plus vulnérables

Réinventer les actions en développant le partenariat notamment avec l'éducation nationale, le milieu associatif, les CAF, les centres sociaux... et bien entendu les organismes intermédiaires

Stratégie de la DREETS PACA

Tirer les leçons de la programmation précédente

- Un grand succès de l'inclusion
- suppression totale de la dotation dévolue aux mutations économiques
- limitation nécessaire à l'appui à l'égalité femmes-hommes, le maintien en emploi des seniors

Assurer l'articulation avec les autres politiques publiques (PRIC, CALPAE...)

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est ...

La 3^{ème} région de France métropolitaine la plus touchée par la pauvreté (17,3 %)

Un taux de chômage en baisse mais au-dessus de la moyenne nationale (+ 1,3).
Sur les 470 000 chômeurs en PACA , 53 100 ont moins de 25 ans

102 000 jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training)

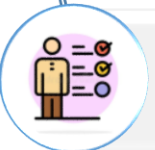
155 000 foyers bénéficiaires du RSA - 313 000 personnes - soit 9,21 % des bénéficiaires
au niveau national

Plus d'un enfant sur deux vivant dans une famille monoparentale

Des territoires où **la mobilité est un frein à l'emploi**

La 3^{ème} région de France en nombre d'appels au 3919, le numéro de Violence Femmes Info

La répartition financière prévisionnelle par priorité

	1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus	107,5 M d'€
	2. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative	34,5 M d'€
	3. Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques	Aucun financement
	4. Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain	1,840 M d'€
	5. Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis	2 M d'€
	6. Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants	4 M d'€

Ce qui ne sera pas financé



Priorité 3. Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques

- *OS G : Actions en faveur de la formation continue des actifs occupés, notamment en vue du renforcement des compétences et de l'adaptation aux mutations économiques*
- *OS E : Actions en faveur de la formation des enseignants, de l'innovation pédagogique et de la mobilité des enseignants et les formateurs*

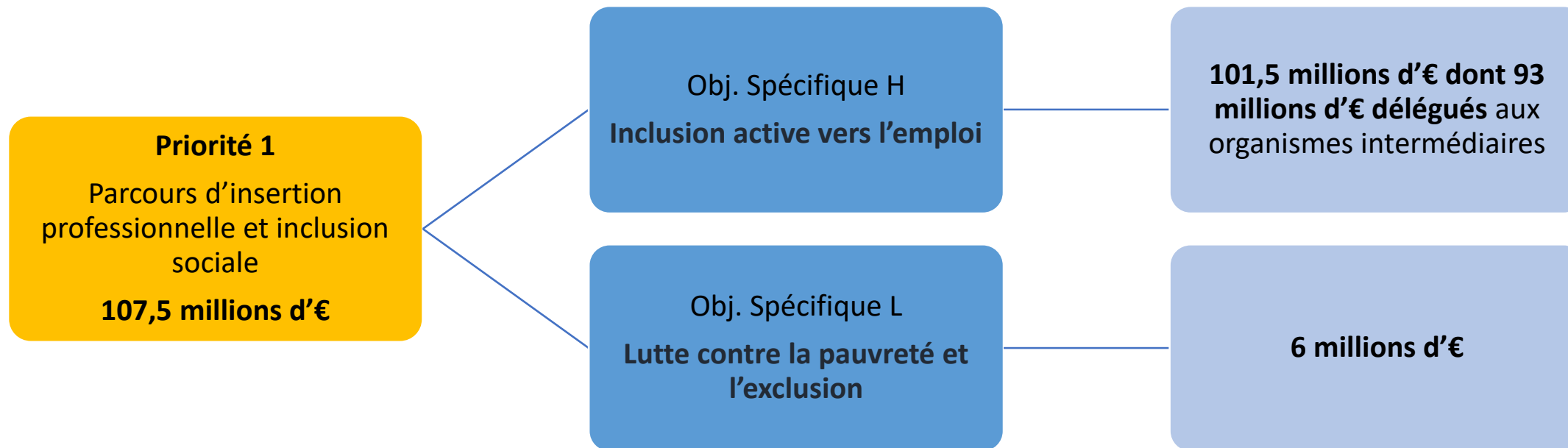


Priorité 4. Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain

- *OS A: Actions visant le renforcement des structures de l'économie sociale et actions en faveur de l'appui à la structuration et au renforcement du secteur associatif*
- *OS D: Promouvoir l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement, le vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'un environnement de travail sain et bien adapté qui tient compte des risques pour la santé*

Pour les slides suivantes la répartition financière est présentée au sein des priorités

- **Montant par priorité**
- **Montant par objectif spécifique**
- **Les défis à relever**



Les principaux défis à relever

Améliorer l'accès à l'emploi et l'insertion socio-professionnelle : plus de personnes en emploi durable, meilleure couverture par le SPE

Lutter contre les violences intrafamiliales: meilleure prise en charge

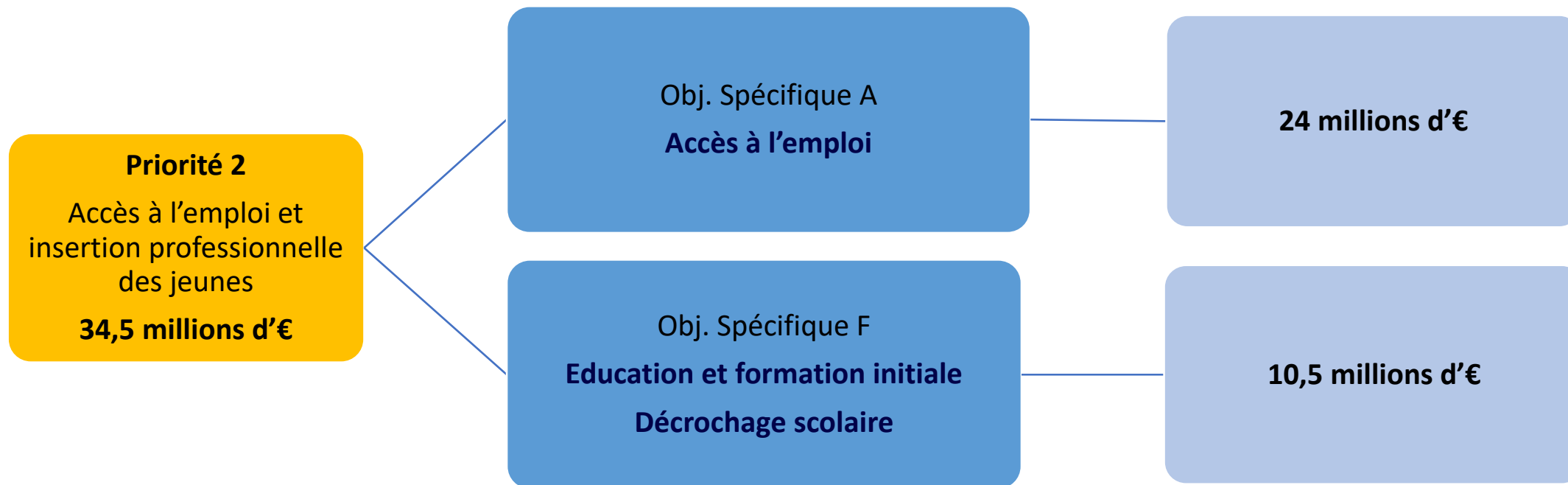
Favoriser l'accès au logement et aux aides sociales, lutter contre les inégalités sociales : baisse du taux de non-recours

Les indicateurs

Chômeurs + inactifs et DELD : en emploi - en emploi à 6 mois – nombre de personnes en formation.

Nombre de participants ayant conclu un contrat d'apprentissage, à 6 mois

Nombre de jeunes en recherche d'emploi



Les principaux défis à relever

Améliorer l'insertion à l'emploi des jeunes: Diminution du nombre de jeunes dits « NEET », meilleur accès au SPE

Développer le recours à l'alternance et l'apprentissage : augmentation du nombre d'apprentis, baisse du taux d'abandon

Lutter contre le décrochage scolaire: Augmenter le nombre de parcours d'insertion des jeunes

Les indicateurs

Chômeurs + inactifs de moins de 30 ans: nombre de jeunes en emploi - nombre en emploi à 6 mois – nombre de personnes en formation.

Nombre de participants ayant conclu un contrat d'alternance, à 6 mois

Nombre de jeunes en recherche d'emploi

Priorité 4

Promouvoir un marché du
travail créateur d'emploi,
accessible à tous et un
environnement de travail
inclusif et sain

1,840 million d'€

Obj. Spécifique C
Egalité Femmes/Hommes

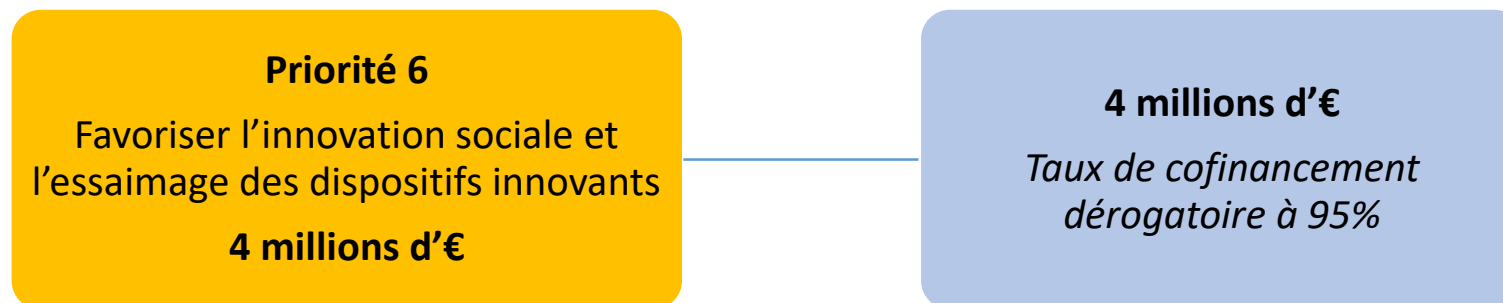
1,840 millions d'€

Les principaux défis à relever

Permettre le maintien en activité des femmes et des
aidants, le travail à horaires décalés: diminuer les
inégalités salariales femmes/hommes, accroître les
solutions de garde

Les indicateurs

Nombre de personnes bénéficiant d'une aide au mode de
garde



Les principaux défis à relever

Lutter contre la privation matérielle des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale: réduire un des facteurs de pauvreté

Améliorer l'innovation sociale

Multiplier les actions innovantes en faveur de l'insertion d'emploi

Les indicateurs

Nombre de bénéficiaires finals recevant une aide matérielle

Nombre de projets d'innovation ayant obtenu des résultats positifs pour l'insertion sociale ou professionnelle aptes à être étendus



Les appels à projets pressentis par la DREETS PACA

Priorité 1

Appels à projets pressentis entre le 30 juin et le 31 décembre 2022

- « Améliorer **l'employabilité** des personnes défavorisées (BRSA, DE, DELD) » - départements alpins uniquement et PLIE non intégrés à un OI
 - « Favoriser **la mobilité** des demandeurs d'emploi et des inactifs »
- => **Issus de l'objectif spécifique H, Priorité 1 du PO 2021-2027**

- « Favoriser **l'intégration sociale** des personnes vulnérables, y compris les enfants »
 - « Lutter **contre la prostitution** des jeunes »
 - « **Lutter contre les violences** faites aux femmes et aux enfants »
- => **Issus de l'objectif spécifique L, Priorité 1 du PO 2021-2027**

Nouveauté

Priorité 2

Appels à projets pressentis entre le 30 juin et le 31 décembre 2022

- « Améliorer l'accès à l'emploi des **NEETS** (Not in Education, Employment or Training)
- « Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes sortis du **dispositif ASE** (Aide Sociale à l'Enfance)
- « Améliorer la **mobilité internationale et locale** à visée professionnelle **pour les jeunes** »
- « Lutter contre la **discrimination à l'embauche** pour des motifs d'orientation sexuelle, d'origine, de lieu de résidence »

⇒ **Issus de l'objectif spécifique A, Priorité 2 du PO 2021-2027**

- « Accompagner à la **mobilité** internationale et locale **pour les étudiants et apprentis** »
 - « Lutter efficacement contre le **décrochage scolaire et universitaire** »
- (incluant le soutien à la parentalité, la sensibilisation au respect filles-garçons, le respect de l'environnement)

=> **Issus de l'objectif spécifique F, Priorité 2 du PO 2021-2027**

Priorités 4, 5 et 6

Appels à projets pressentis entre le 01 septembre 2022 et le 30 mars 2023

- « Contribuer au **maintien ou à l'accès à l'emploi** » grâce aux modes de garde : problématiques liées aux enfants, aux jeunes handicapés et aux seniors (aidants)

=> Issu de l'objectif spécifique C, Priorité 4 du PO 2021-2027

- « **Distribution de kits sanitaires** aux personnes les plus démunies »

=> Issu de l'objectif spécifique M, Priorité 5 du PO 2021-2027

- « **Appui à l'essaimage des projets les plus innovants et ayant fait leur preuve sur le territoire et à l'émergence de projets inédits d'accompagnement vers l'emploi**

=> Issu de la Priorité 6 du PO 2021-2027

Lignes de partage : la répartition des thématiques entre l'Etat et la région

**Avec Madame Julie Chiron, Responsable du
service FSE de la région Sud
Présentation des lignes de partage entre Etat et
Région**

8 thématiques partagées entre deux autorités de gestion

Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs

Prévention et lutte contre le décrochage scolaire

Appui à la mobilité professionnelle

Economie sociale et solidaire

Soutien à l'apprentissage

Action de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme

Innovation sociale

Santé



Organisation interne et montage des dossiers, on vous dit tout !

Une équipe à votre service

Un travail **intégralement
dématérialisé** via l'utilisation
du progiciel **MDFSE+**

Une équipe polyvalente

Les chargés de mission n'ont
ni territoire ni thématique
attitrée

Un système d'animation en entonnoir
→ un appel à projets
→ une réunion d'information
collective
→ un rdv bilatéral d'appui
personnalisé.



Les questions que vous vous posez sans doute...

**Quand seront
publiés les
premiers appels à
projets ?**

**Nous souhaitons
procéder aux
1ères
publications dès
l'été 2022.**

**Le consortium est-il
possible avec la
nouvelle
programmation ?**

**Non, ce n'est
toujours pas
possible !**

**Une avance est-
elle prévue ?**

**Oui, mais le taux
prévisionnel reste
à définir.**

**Une opération peut-elle
être positionnée sur
plusieurs appels à projets
en même temps ?**

**Non, 1 opération = 1
appel à projets.**

**Quel sera le taux
d'intervention du
FSE ?**

**Sur l'ensemble de
la programmation,
il ne peut pas être
de plus de 60%.
Mais il sera précisé
dans chaque appel
à projets.**

Une rétroactivité de la période de réalisation et de l'éligibilité des dépenses est-elle envisagée pour l'année 2022 ?

Bien sûr ! Elle est prévue à partir du 1^{er} janvier 2022 mais est décidée au cas par cas.

Des formations seront-elles prévues pour l'utilisation du nouvel outil MDFSE+ ?

Un appui par les chargés de mission sera proposé par le Service Europe de la DREETS.

Les pièces justificatives attendues pour le CSF seront-elles les mêmes ? Une simplification est-elle prévue ?

Le décret d'éligibilité est sorti récemment, des pièces justificatives sont toujours attendues.

Devrons-nous encore collecter les données des participants ?

Oui, il sera toujours nécessaire de collecter les données des participants, et nous vous proposerons une fiche de renseignement DGEFP

Les obligations de publicité sont-elles toujours les mêmes ?

Moins de logos sont à prévoir dans les documents, tout vous sera rappelé lors de l'instruction du dossier.



Echanges avec la salle, avec Zoom, avec Facebook

Et n'oubliez pas de promouvoir le programme avec nous

**Le FSE, c'est une
opportunité pour
notre territoire !**